

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 21 mai 2025 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :
madame la conseillère Julie Léveillé.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2025-05-131

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2025 À 19 H 00

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

3. Affaires diverses

- 3.1 Adoption du règlement 2025-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse

4. Période de questions

5. Levée de la séance

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2025

3. Affaires diverses

2025-05-132

3.1 Adoption du règlement numéro 2025-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 mai 2025 par madame la conseillère Dawn Charles ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté avec dispense de lecture à la séance du 7 mai 2025 par monsieur le maire Howard Sauvé ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles souhaite acquérir une rétrocaveuse afin de renforcer l'autonomie du Service des travaux publics ;

Considérant qu'en vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec, le présent règlement d'emprunt est soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et des personnes habiles à voter.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le règlement numéro 2025-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse.

ADOPTÉE.

4. Période de questions

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

2025-05-133

5. Levée de la séance

À **19 h 03**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2025

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée